



FO SIGNE LES 3 ACCORDS PARTICIPATION

Paris le 16 juin 2026

Après consultation de l'ensemble de ses syndicats, **FO** a signé les trois accords issus de cette négociation :

- le nouvel Accord de Participation,
- l'accord supprimant le mécanisme de plafonnement,
- l'accord précisant les modalités de distribution du supplément exceptionnel de Participation.

La CFE CGC et la CFTC ont également signé ces 3 accords.

La CFDT a signé deux accords mais n'a pas signé l'accord relatif au supplément de Participation.

La CGT a fait le choix de ne signer qu'un seul accord, celui sur le plafonnement.

Chacun prendra naturellement ses responsabilités devant les salariés.

Pour FO, la question était simple : que ce serait-il passé sans signature ?

Sans accord sur la participation :

- application de la formule légale qui a été moins-disante presque chaque année depuis 14 ans !
- aucune mutualisation des résultats (ce qui cette année aurait donné 0€ de Participation pour toutes les Entités hormis Airbus Opérations !),
- mauvais signal pour la négociation de l'an prochain sur la neutralisation de la parité euro/dollar et l'amélioration durable du dispositif.

Sans accord sur le supplément de Participation :

- aucune compensation des effets de la parité euro/dollar sur les exercices 2024 et 2025.
- aucun versement supplémentaire de 500 € !

Sans accord sur le plafonnement :

- maintien d'un mécanisme qui limitait artificiellement le niveau des primes d'intéressement versées aux salariés.



Autrement dit, sans signature, les salariés auraient conservé exactement la situation qu'ils dénonçaient depuis plusieurs semaines, sans autres contreparties.



FO a toujours considéré qu'un syndicat devait être jugé sur les résultats qu'il obtient pour les salariés.

Ces accords permettent :

- un gain financier immédiat de 500€ bruts de manière uniforme, venant s'ajouter au 2050,04 € en moyenne !
- une amélioration du dispositif de participation, et le maintien de la mutualisation donc de la solidarité !
- la suppression d'un mécanisme de plafonnement qui impactait les primes d'intéressement.

Enfin, au-delà de ces accords, **FO** a obtenu une expertise du mécanisme de participation afin de préparer encore plus efficacement l'accord qui sera négocié en 2027.

Ces avancées ont été obtenues grâce au rapport de force d'un dialogue social exigeant et responsable construit par FO.

La colère des salariés était légitime.

Notre responsabilité était de transformer cette colère en résultats concrets.

Parce qu'au final, ce qui compte ce ne sont pas les promesses, ce qui compte, c'est ce qui a réellement été obtenu pour les salariés, en l'inscrivant dans un Accord "signé"..., et quand **FO** ne signe pas, c'est pour obtenir mieux !

